

Formulaire demande de subvention



Données relatives au demandeur/bénéficiaire

Raison Sociale :

Statut Juridique :

Adresse complète :

Téléphone : E-mail :

N° SIRET/SIREN :

Effectif :

Chiffre d'Affaires des 2 dernières années : /

Secteur d'activité principal :

Nom et Qualité de la personne habilitée à signer la convention :
.....

Données relatives aux véhicules

Nombre de véhicules en cours d'acquisition pour lesquels l'aide est sollicitée :

Modèle et date d'acquisition prévue :

- Véhicule n°1 :
- Véhicule n°2 :
- Véhicule n°3 :

Type de motorisation :

Electrique – nombre de véhicules : GNV – nombre de véhicules :

Fait à

Le

Signature du bénéficiaire

Qui peut bénéficier du FONDS AIR VEHICULES ?

- Etre implantés sur l'une des communes de la CC Vallée de Chamonix-Mont-Blanc
- Disposer d'un numéro SIRET/SIREN
- Votre entreprise n'és pas classée « Grande Entreprise »
- L'aide de la CCVCMB porte sur l'**acquisition de tous véhicules neufs « moins polluants » : électrique ou GNV**



Les 2 routes, les véhicules hybrides et les véhicules achetés en location longue durée ou location avec option d'achat ne sont pas éligibles. Il y a obligation de remplacer un véhicule du parc de l'entreprise pour bénéficier du fonds (sauf pour l'achat d'un 1^{er} véhicule d'une entreprise nouvellement créée).

Les véhicules légers de type voiture dont le coût d'acquisition (hors primes et remises) dépasse 45 000 € TTC ne sont pas éligibles. Il n'y a pas de coût d'acquisition plafond pour les VUL, fourgonnettes et poids lourds.

Montants de l'aide

PTAC (Poids Total Autorisé en Charge)	Montant de l'aide par véhicule
PTAC < 2.5 t	3000 €
2.5 t < PTAC ≤ 7 t	5000 €

Procédure pour bénéficier de l'aide

1. **Dépôt** d'un dossier de demande d'aide complet.
2. Envoi par la CCVCMB d'un **accusé de réception** et de complétude du dossier.
Ceci vaut autorisation de réaliser l'achat mais sans assurance d'avoir le droit à l'aide.
3. **Instruction du dossier** par la CCVCMB et envoi de l'avis favorable au bénéficiaire accompagné d'un autocollant pour valoriser les financeurs à apposer sur le véhicule bénéficiant de l'aide.
4. Envoi des **justificatifs d'acquisition** par le bénéficiaire : facture acquittée, photographie du véhicule avec l'autocollant apposé et copie de la carte grise.
5. La CCVCMB **verse la prime** sur le compte du bénéficiaire en un versement unique.

Justificatifs à fournir lors du dépôt de la demande

- Formulaire de demande de subvention Fonds Air Véhicules
- Courrier d'engagement sur l'honneur signé (*en annexe*)
- Devis relatif(s) aux véhicules faisant l'objet de l'aide, accompagné d'un descriptif technique
- Document d'identification de l'organisme demandeur (*extrait Kbis de moins de 3 mois, numéro SIRET/SIREN, statuts, récépissé de déclaration en Préfecture*)
- RIB ou IBAN
- Comptes annuels de l'exercice précédent
- Pour les associations : copie de l'acte délibératif relatif à la décision d'acquisition des véhicules.

Dossier à envoyer à :

Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc – Fonds Air Véhicules
BP91 – 74400 CHAMONIX ou delphine.rey@ccvcmb.fr

ANNEXE

Je soussigné(e), [Prénom + Nom]

en tant que [fonction]

Déclare avoir pris connaissance du règlement de l'aide à l'acquisition de véhicules « propres » et en accepte les conditions générales.

M'engage :

- A ce que le/les véhicule(s) propre(s) faisant l'objet de l'aide soi(en)t utilisé(s) dans le territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc éligible au dispositif ;
- A garder le(s) véhicule(s) au minimum quatre ans et dans l'hypothèse où le(s) véhicule(s) aidé(s) viendrai(en)t à être revendu(s) avant cette échéance, à restituer l'aide à la CCVCMB ;
- A apporter la preuve aux services de la CCVCMB qui en feront la demande que je suis toujours en possession du ou des véhicule(s) subventionné(s) ;
- A respecter les obligations de communication et de publicité.

Atteste être informé(e) que la présente aide relève du régime d'aide « de minimis » et que [nom de la structure et statut juridique] respecte les conditions et plafonds.

L'aide à l'acquisition de véhicules propres est soumise aux règles de minimis (règlement (CE) N° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006, JO L 379 du 28.12.2006). Vous pouvez bénéficier ou demander plusieurs primes, subventions ou aides pour autant que vous respectiez les conditions et plafonds et règles de minimis. Les aides de minimis sont des aides accordées à une entreprise en dehors des aides notifiées par la communauté européenne aux états membres et des aides exemptées par catégories. Elles ne peuvent pas dépasser 200 000 euros sur trois exercices consécutifs, exercice en cours compris.

Certifie, sur l'honneur, que les renseignements fournis dans le dossier de demande d'aide sont exacts.

Fait le

[Nom et qualité du signataire]

À

[Signature]

+ cachet de l'organisme candidat